



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019

### Délibération n° 09

**Date de convocation**

07.06.19

**Date d'affichage**

11.06.19

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 35

**Objet : Adhésion au Groupement d'intérêt public « ID 77 »**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme M.-M. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. J.-M. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. J.-C. SIBERT – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme L.-A. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M.-C. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

#### Absents représentés

M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme J. BREDAS par M. C. GHIS – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – D. REDSTONE par Mme L.-A. MOLLARD-CADIX – Mme N. GILLES par M. M. BAFFIE – M. Y. LERAY par Mme M.-M. SALLES – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par M. D. VIGNEULLE – Mme K.-D. MAKOUTA par M. J.-M. GUILBOT.

Madame Josiane FOURGEUX a été élue secrétaire de séance.

VU la loi n°2011-525 DU 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment des articles 98 à 122 ;

VU le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif au groupement d'intérêt public ;

VU la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1414-3,

VU l'avis de la commission Administration-Finances,

VU l'avis de la commission de l'aménagement et du développement durable du 13 juin 2019 ;

CONSIDERANT que le Département de Seine et Marne a constitué avec ses organismes associés intervenant en matière d'ingénierie territoriale, un groupement d'intérêt public (GIP) de coordination régi par les dispositions des articles 98 à 122 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, « ID 77 ».

CONSIDERANT que ce groupement a ainsi été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie, ainsi qu'il ressort de la convention constitutive.

CONSIDERANT que la commune pourra bénéficier d'une offre de conseil et d'accompagnement dans la formalisation et le montage de projets, en faisant appel à des compétences et expertises des services techniques départementaux et des organismes associés du Département de Seine et Marne.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public « ID 77 »

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive jointe en annexe, sous réserve de son approbation par le Préfet de Département.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'Intérêt Public.

**DESIGNE** Monsieur Jean-Michel GUILBOT, adjoint au Maire, comme représentant de la commune au sein de l'Assemblée Générale du GIP « ID 77 ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 17 juin 2019

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -